

	Prescrit le	Arrêté le	Approuvé le
élaboration du PLU	30.05.2011	25.04.2016	24.04.2017
modification 1			27.01.2020



Légende

-  Limite de zones, de secteurs et de sous-secteurs
-  Espace boisé classé à conserver
-  Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
-  Emplacement réservé
-  Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation (voir pièce 4)
-  Patrimoine (bâti et petit patrimoine) à préserver et à mettre en valeur
-  Emprise indicative des zones humides
-  Chemin (piétonnier et cyclable) à conserver ou à créer
-  Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
-  Haie bocagère à préserver ou à mettre en valeur
-  Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
-  Zone non aedificandi
-  Arbre isolé à préserver et à mettre en valeur

